

DECRET N° 86-350 du 31 Août 1986

chargeant le Camarade Nathanaël MENSAH,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre de l'Equipement
et des Transports pour compter du 31 Août
1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 86-349 du 31 Août 1986 chargeant le Camarade Romain
VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour
compter du 31 Août 1986,

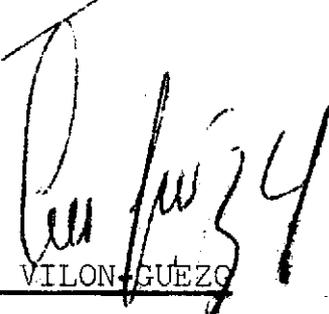
D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 31 Août 1986 le Camarade Nathanaël
MENSAH, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Equipement et des Transports pendant
l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1986

pour le Président de la République absent
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 SGCEN 4 PPC 2 CPC 2 SPD 2 MTAS-
MET 6 Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN -DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-